

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 61

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

OBJET

Autorisation de deux déplacements en Italie Gênes en octobre 2017 - Milan en décembre 2017

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes
13692**

PRESENTATION

ZONES DES ACTIONS :

Gênes – Italie

Milan - Italie

THEME DE L'INTERVENTION :

Développement économique – Promotion du Territoire de Provence

OBJET DU RAPPORT :

Autoriser le déplacement à Gênes, puis à Milan, d'une délégation du Conseil départemental des BdR afin qu'elle y représente la collectivité lors d'opérations spécifiques visant le développement économique, l'attractivité et le rayonnement du Territoire de Provence.

Autoriser la dépense inhérente à l'organisation de ces déplacements.

PRESENTATION DE L'ACTION

L'Italie est confirmée en 2016 comme le 1er client et fournisseur de la Région PACA ainsi que le 7ème pays fournisseur et 1er client du territoire des Bouches-du-Rhône.

Par ailleurs 8 millions de touristes italiens sont attendus tous les ans en France, et la Provence est un des trois principaux sites d'intérêt de ces derniers en France, aux côtés de Paris/Ile de France, et de Lyon/Rhône.

Le marché, les investisseurs et les touristes italiens sont donc des cibles prioritaires de l'action d'attractivité de la Collectivité.

Mais surtout, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a décidé d'ouvrir une nouvelle ère de coopération constructive et innovante avec le territoire de Gênes, en proposant de signer en septembre 2017 un accord de coopération avec la Métropole de Gênes et la ville de Gênes.

Pour mémoire, un vote en commission permanente du 12 mai a validé le soutien de la Collectivité aux manifestations suivantes :

L'accueil de 8 journalistes italiens, du 10 au 13 mai 2017 sur le territoire des Bouches-du-Rhône (12 500 €).

Le pavillon Italie de la 93ème Foire Internationale de Marseille, du 22 septembre au 2 octobre 2017 (30 000 €).

L'opération « Bonjour Provence, Bonjour la France », du 20 au 24 octobre 2017 à Gênes (10 000€).

L'opération « Artigiano in Fiera », du 2 au 10 décembre 2017 à Milan (10 000 €).

LE DEPLACEMENT

L'objet du déplacement :

Développement économique – Promotion du Territoire de Provence

A Gênes :

Organisation de la soirée de promotion de notre territoire auprès d'entreprises génoises ciblées, le **jeudi 19 octobre**, afin d'en attirer sur le territoire départemental les talents, richesses, capitaux, ou encore sièges en leur faisant connaître ses atouts et ses potentialités. Opération en partenariat avec Provence Promotion, et qui se tiendra dans des locaux mis à disposition par la municipalité

Présence et animation de la journée d'inauguration, le **vendredi 20 octobre**, de la Manifestation « **Bonjour Provence, Bonjour la France** » lors de laquelle le nouvel accord de coopération signé le 28 septembre à Marseille, sera une deuxième fois signé symboliquement en Italie.

A Milan :

Présence et animation d'un événement spécifique de la Collectivité organisé sur le Pavillon français de la foire « **Artigiano in Fiera** »

Promotion du savoir faire des artisans de Provence en favorisant leur accès au marché Italien et rayonnement de notre territoire.

Dates des déplacements : (sous réserve de modifications)

Gênes : du 19 octobre au 21 octobre 2017

Milan : du 3 décembre au 4 décembre 2017

Composition fonctionnelle de la délégation :

Pour ces deux déplacements, le Délégué aux Relations internationales sera accompagné d'élus et d'agents du Département ainsi que d'invités qui apporteront leur concours à la bonne exécution et communication du déplacement.

Le budget prévisionnel indicatif

Le budget total de ces deux déplacements peut être évalué aujourd'hui à la somme prévisionnelle de 15 000 €.

CONCLUSIONS

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous propose de vous prononcer favorablement sur :

- **L'autorisation de principe de ces deux déplacements**, l'un à Gênes et l'autre à Milan, d'une délégation du Conseil départemental, afin que celle-ci y rencontre les autorités locales, les représentants de la société civile et concrétise les engagements pris.
- **L'intérêt départemental** de ces déplacements,
- **L'autorisation donnée à la Présidente de signer** les mandats spéciaux nécessaires aux invités et élus de la collectivité qui participeront à ces déplacements, jusqu'à concurrence de 5 membres pour chacun des déplacements,
- **De valider le principe de présenter un prochain rapport en commission permanente**, si besoin était de confirmer ou repréciser la date de la mission, et la composition de la délégation,
- **De valider la prise en charge** directe par la collectivité et par remboursement de frais de dépenses inhérentes aux déplacements des élus et des agents de la Collectivité, ainsi que des personnalités qualifiées invitées. L'ensemble de ces frais peuvent être des frais de transports locaux et internationaux, des frais de séjours sur place à l'étranger y compris toute dépense nécessaire et accessoire au bon déroulement de la mission,

La dépense d'un montant prévisionnel de 15 000 € sera imputée aux chapitres 011 et 65 du budget départemental.

Au bénéfice de ces prévisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL